

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

AVRIL 2018

**ENSEMBLE,
PRÉSERVONS
NOTRE FORÊT**

Dossier sur le débroussaillage
et l'emploi du feu
en pages intérieures
...



ÉDUCATION

Page 4



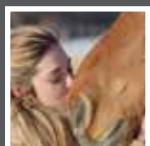
JEUNESSE

Page 5



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pages 6-7



SPORT

Pages 8-9



TRAVAUX

Pages 10-11



DOSSIER

Ensemble,
préservons notre forêt
Pages 12-15



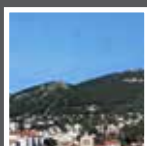
INFOS DU JIS

Page 16



RETOUR EN IMAGES

Page 17



AGENDA DU MOIS

Pages 20-21



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23





Le 14 mars dernier, s'est tenue la traditionnelle séance du Conseil Municipal destinée à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 de la Commune, qui a pu être débattu. Il s'agit d'une étape préalable réglementaire à l'adoption du budget, qui interviendra au cours du mois d'avril.

Je rappelle que la phase d'élaboration du budget communal 2018 est la première sous l'ère de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Comme je vous l'avais déjà indiqué, les compétences liées à la voirie, aux espaces verts, à l'eau potable, ou à l'aménagement du territoire, auparavant exercées par la Ville de La Crau, sont transférées à notre

Métropole. Ce transfert sera en outre accompagné d'un autre transfert, qui concerne le personnel affecté à ces missions.

Par ailleurs, en dépit des baisses de dotations de l'Etat, qui en cumulé, atteignent 6 600 000 Euros depuis 2013 d'une part ; de la pénalité financière liée au non-respect du nombre de logements sociaux, soit 717 000 Euros d'autre part ; et de la suppression des recettes relatives aux contrats aidés, soit 142 000 Euros ; notre épargne brute est restée en 2017 de l'ordre de 2,5 millions d'Euros.

Ce résultat permettra donc pour l'année à venir de continuer à engager les dépenses d'investissements répondant aux besoins des Crauroises et des Craurois, et ainsi poursuivre les engagements de mandat de la majorité municipale.

Les axes politiques établis en ce sens, poursuivent l'objectif de respecter ces engagements. Ils s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. Ils s'articulent autour de 9 points :

1. Stabilité des taux d'imposition
2. Maîtrise des coûts de fonctionnement et des frais de personnel
3. Suite au passage en Métropole, mutualisation des services municipaux à dimension technique par la création d'un service unique ressource du type : Pôle Opérationnel Communal
4. Démarrage des travaux du Parc des Sports
5. Début du chantier de la 2^{ème} tranche du Parc du Béal
6. Poursuite du plan quinquennal de réfection des voiries et espaces verts des quartiers (Plan Pluriannuel d'Investissements repris par la Métropole)
7. Aboutissement du déploiement du dispositif de vidéo-protection
8. Réalisation de nouveaux stationnements en centre-ville destinés à renforcer l'attractivité des commerces de proximité
9. Maintien de l'enveloppe financière dédiée aux associations

Notre taux d'épargne brute est de plus révélateur de notre capacité d'investissement. Il est estimé à 14% en 2017, au-dessus du seuil critique des 10% fixé par les Chambres Régionales des Comptes.

Je souligne aussi que le nombre d'années nécessaires à notre collectivité pour rembourser sa dette était de quatre années en 2017, et devrait rester sous la barre des sept ans en 2018. Cette durée est inférieure à la durée moyenne de douze années des Communes de notre strate.

Il est à noter également que nos investissements s'élèvent en moyenne à 6,75 millions d'Euros par exercice budgétaire, depuis 2010, et ce, sans avoir eu recours à une augmentation des taux des impôts locaux.

Certaines Communes de la Métropole ont choisi de réduire leur niveau d'imposition. Cette décision qui intervient à deux ans du renouvellement des Conseils Municipaux, a été rendue possible :

✓ soit car cette baisse fait suite à une augmentation antérieure de la fiscalité en cours de mandat ;

✓ soit car les villes en question ne sont pas frappées par la sanction financière relative aux obligations en matière de construction d'habitat social.

Dans les deux hypothèses, ce n'est pas le cas de La Crau.

De surcroît, la majorité municipale souhaite appliquer le principe de précaution pour l'exercice budgétaire 2018, avant de connaître avec précision les conséquences financières pour notre collectivité, des transferts de compétences communales vers la métropole.

A cet effet, le budget qui sera soumis prochainement au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réduction de 13% de ses charges à caractère général par rapport à 2017.

Toutefois, si la sanction financière infligée à notre Commune par l'Etat, en raison de l'insuffisance de logements sociaux sur notre territoire, était maintenue, des choix plus contraignants encore et conditionnant le devenir de notre qualité de vie, seraient à opérer dans les mois à venir.

Après avoir recueilli le sentiment des Crauroises et des Craurois, il nous faudrait alors envisager d'agir sur les leviers suivants : fiscalité, réduction des investissements susceptibles d'entraîner le renoncement à certains projets de mandats, baisse du niveau de services à la population et des activités proposées. Il en va de l'avenir de La Crau et de sa spécificité de ville à la campagne, que nous souhaitons préserver.

Christian SIMON

Maire de La Crau
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Scolaires



TRANSPORTS SCOLAIRES : Modification des modalités d'inscription et de renouvellement des titres

Les modalités d'inscription au service de transport scolaire et de renouvellement des titres de transport évoluent. Le service communal en charge de ce dossier ne peut plus désormais recevoir de paiement correspondant soit au montant de l'abonnement annuel (pour les collèges et lycées), soit à la délivrance d'un duplicata de la carte de transport (suite à une perte ou un vol), pour le compte du Réseau Mistral.

Vous trouverez ci-après le détail actualisé des différentes formalités, en fonction du type d'établissement scolaire fréquenté par votre enfant :

✓ Ecoles maternelles et élémentaires

Le transport scolaire est gratuit pour les enfants craurois fréquentant les écoles maternelles et élémentaires. Les démarches relatives à l'inscription et au renouvellement d'inscription sont toujours à effectuer auprès du Service Jeunesse et Sport situé à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République).

Les documents à fournir sont :

- un formulaire d'inscription à retirer directement en Mairie Annexe,
- une photo d'identité de l'enfant (pour une 1^{ère} demande).

✓ Collège du Fenouillet

Le dossier d'inscription ou de renouvellement d'inscription peut être retiré auprès du Service Jeunesse et Sport. L'accès au transport scolaire pour les collégiens nécessitant un abonnement annuel, le dépôt du dossier et le règlement de l'abonnement doivent être effectués directement auprès du Réseau Mistral.

✓ Lycées

Les lycéens souhaitant bénéficier du transport scolaire doivent également souscrire un abonnement annuel. L'ensemble du dossier est à constituer auprès du Réseau Mistral.

INFOS UTILES

✓ Service Jeunesse et Sport

Mairie Annexe de La Crau
15, Boulevard de la République
Tel : 04.94.01.56.80

✓ Agence de Hyères du Réseau Mistral

Rotonde du Park Hôtel - Avenue de
Belgique (dans les locaux de l'Office
de Tourisme)

Horaires :

lundi de 13h30 à 16h45
et du mardi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45

✓ Agence mobile du Réseau Mistral

Présence une fois par mois à La
Crau, le mercredi matin de 8h30 à
11h45

Rue Aspirant François Philippe (près
de La Poste)

Prochaines dates :

mercredi 25 avril,
mercredi 23 mai
et mercredi 27 juin

✓ Contacts Réseau Mistral

Tel : 04.94.03.87.03

Site internet :

www.reseaumistral.com



LE CARNAVAL DES ÉCOLES

Ecole Giono



Ecole Palazy

Ecole Mauron



Ecole Aicard



Michèle DAZIANO
Conseillère Municipale déléguée
à l'Enfance et la Jeunesse



DEVENIR ANIMATEUR AVEC L'ODEL

Vous êtes à la recherche d'un job d'été ?
Vous avez envie de découvrir les métiers
de l'animation ? Vous pouvez commencer
une formation BAFA avec l'Odel.

Quelques places sont encore disponibles dans
les formations programmées au mois d'avril :

- ✓ 3 sessions de formation générale au BAFA
Du 22 au 29 avril à La Mole (en demi-pension)
et à La Martre (en internat)
Du 23 au 30 avril à Ollioules (en demi-pension)
- ✓ 1 session d'approfondissement BAFA
sur le thème « Multi-jeux en Accueil Collectif
de Mineurs »
Du 30 avril au 5 mai (en internat)
- ✓ 1 session de qualification
« Surveillant de Baignade »
Du 22 au 29 avril à La Londe (en internat)

Ces formations en poche, vous pourrez de-
venir animateur dans les Accueils de Loisirs
ou colonies de vacances. Il est à souligner
que les stagiaires sont ensuite prioritaires
sur les emplois proposés par l'Odel. De
plus, les stages sont rémunérés et des aides
sont possibles pour financer la formation.

Infos : retrouvez le calendrier complet des
formations et la brochure de présentation
sur le site internet www.odel.fr (rubrique
Formation) et sur Facebook/Odelformation

Inscriptions : 04 94 925 985



RAPPEL : PLANNING DES INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

Les demandes de pré-inscrip-
tion à l'Accueil de Loisirs Com-
munal d'Été sont disponibles :

- ✓ Soit au Service Jeunesse
de la Mairie, au format papier
- ✓ Soit sur le site internet de
la Ville www.villedelacrau.fr,
onglet « Démarches » puis ru-
brique « Enfance/Jeunesse »,
au format PDF à imprimer.

Ces dossiers sont à déposer
en Mairie **avant le vendre-
di 20 avril 2018 à 17h,
dernier délai**, accompa-
gnés des pièces requises.

La confirmation des inscrip-
tions et le règlement devront
être effectués **du lundi 4 juin
au vendredi 22 juin 2018.**

L'Accueil de Loisirs Commu-
nal est réservé aux enfants
âgés de 3 à 10 ans. Les en-
fants de 11 ans et plus peuvent
être accueillis par le JIS.

Infos :

Service Jeunesse et Sport
04.94.01.56.80



Jean-Pierre EMERIC

Adjoint délégué
à l'aménagement du territoire,
aux affaires foncières
et à l'agriculture



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés



LES VINS CRAUOIS À L'HONNEUR

De nombreux vins issus du terroir craurois ont obtenu tout récemment de très belles récompenses, avec notamment de nombreuses médailles accordées lors du célèbre Concours Général Agricole organisé, chaque année, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture. Ces distinctions font une nouvelle fois la preuve de la qualité des vins locaux et sont un véritable gage de reconnaissance de l'excellence du travail fourni par nos producteurs. Voici un tour d'horizon de l'ensemble des cuvées récompensées :



Le Cellier de La Crau

3 médailles ont été obtenues au Concours Général Agricole 2018 par le Cellier de La Crau :

- ✓ Médaille d'Argent pour la cuvée « Désir » dans la catégorie Côtes de Provence, Rosé 2017
- ✓ Médaille de Bronze pour la cuvée « Marselan », dans la catégorie Côtes de Provence, Rouge 2017 et pour la cuvée « Château Jaune », dans la catégorie Côtes de Provence, Rouge 2015

5 médailles ont également été obtenues au Concours des Vins de la Foire d'Avignon :

- ✓ Médaille d'Or pour la cuvée « Désir » Rosé 2017 et pour la cuvée « Désir » Rouge 2017
- ✓ Médaille d'Argent pour la cuvée « Insolence » Rouge cépage Merlot 2017 et pour la cuvée « Bon Pin » Rosé 2017
- ✓ Médaille de Bronze pour la cuvée « Château Jaune » Rosé 2017

Le Domaine des Mesclances

Le domaine a récolté 2 médailles au Concours Général Agricole 2018 :

- ✓ Médaille d'Or pour la cuvée « Romane » dans la catégorie Côtes de Provence Rosé 2017
- ✓ Médaille de Bronze pour la cuvée « Romane » dans la catégorie Côtes de Provence Rouge 2016

Le Domaine FILHEA

Le domaine s'est vu attribué 3 médailles au Concours Général Agricole 2018 :

- ✓ Médaille d'Or pour la cuvée « Vanessa » dans la catégorie Côtes de Provence Rosé 2017
- ✓ Médaille d'Argent pour la cuvée « 16 Août » dans la catégorie Indication Géographique Protégée des Maures Rosé 2017
- ✓ Médaille de Bronze pour la cuvée « Un Autre Monde » dans la catégorie Côtes de Provence Rosé 2017

3 autres médailles ont été attribuées au domaine FILHEA lors du Concours des Courtiers Assermentés 2018 :

- ✓ Médaille d'Or pour la cuvée « Marine » en Côtes de Provence Rosé 2017
- ✓ Médaille de Bronze pour la cuvée « Vanessa » et pour la cuvée « Un Autre Monde » en Côtes de Provence 2017

La Fondation de La Navarre

En pleine restructuration, avec une nouvelle équipe, une nouvelle cave et la mise en place de nouveaux procédés de vinification, la Fondation de La Navarre a participé pour la 1^{ère} fois depuis 8 ans au Concours Général Agricole et a obtenu une très belle Médaille d'Argent pour la cuvée « Sacrifice », dans la catégorie Côtes de Provence Rosé 2017.



RESTAURANT L'IMPRÉVU

Forte de 25 années d'expérience dans le domaine de la restauration, Carine SAMMUT a ouvert ce nouveau restaurant en centre-ville le 2 mars dernier, en lieu et place de l'ancienne « Auberge du Fenouillet ». L'établissement dispose de deux salles proposant chacune une ambiance différente. Il y tout d'abord, l'espace « Tapas et Bar à Vin » : il s'agit d'un espace convivial, agrémenté de grandes tables où vous sont proposées

des planches de tapas, charcuterie et fromage à déguster. Vous pourrez également y découvrir une carte de vins très originale comprenant certes des vins locaux et des régions de France, mais aussi des vins du monde provenant par exemple de Californie, du Chili, d'Argentine, de Hongrie, d'Afrique du Sud, etc., et des rhums arrangés maison. Vous trouverez par ailleurs un espace « restaurant », plus traditionnel, proposant une cuisine de type « Fusion Food » basée sur des associations de saveurs à connotations exotiques. Des plats et desserts végans et sans gluten sont aussi inscrits au menu et des formules plat + dessert sont proposées tous les vendredis midis. Il est à souligner que tous les plats sont faits maison et cuisinés avec des produits frais, locaux et de saison. En ce sens, la carte évolue tous les 3 mois environ... Côté animations, Carine prévoit d'organiser régulièrement des soirées spéciales lors de la retransmission de grands matchs de foot ou de rugby, ou bien encore des soirées avec ambiance musicale. Des réservations de groupes (plus de 20 personnes) sont enfin possibles le midi, du mardi au jeudi.

Ouvert du mardi au samedi soir et tous les vendredis midis
20, Avenue Général de Gaulle - Tel : 04.94.66.76.74
Facebook : L'imprévu restaurant tapas Bar à vin



MASS VTC

Après avoir été chauffeur de bus de tourisme pendant 20 ans, Maurice ANDRE a créé son activité de chauffeur VTC (Véhicule de Tourisme avec Chauffeur) en juillet 2017. Il assure ainsi les déplacements de tous ordres sur toutes distances (transferts privés, transferts en gare ou aéroport, etc.). Il est également possible de louer ses services à la journée pour des congrès, mariages ou autres occasions. Il dispose bien évidemment de

toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de son activité, délivrées par la Préfecture.

Tel : 06.63.21.34.65
Mail : sonia_laplanche@bbox.fr



HOMMAGE À ALAIN GASPERINI

Alain GASPERINI était très connu dans notre commune et même bien au-delà, puisque très actif dans le sport, et plus particulièrement le vélo qu'il pratiquait depuis sa jeunesse, ainsi que dans les relations entre notre commune et les villes de Villeneuve en Suisse et de Rosà en Italie, par l'intermédiaire du Comité de Jumelage.

Vigneron, c'était son métier mais aussi sa passion. Perpétuant une tradition familiale, son frère Guy et lui-même se sont consacrés au métier de vigneron, assurant le fonctionnement de la Cave GASPERINI qui avait été créée par leurs aïeux, les premiers arpents ayant été acquis par leur arrière-grand-père en 1838. Il déclarait lui-même être amoureux de ses vignes et leur a consacré toute sa vie. Il appréciait tout particulièrement la période des vendanges qu'il a été un des derniers à effectuer à la main, suivant la tradition, par souci de respecter ses plants qu'il ne voulait pas maltraiter avec les machines à vendanger, mais aussi pour les moments de convivialité partagés avec son équipe de vendangeurs.

Le vélo, il le pratiquait en tant qu'activité sportive, et également par passion pour la course cycliste

qu'il suivait avec assiduité. Il était souvent présent sur le Tour de France, et sur d'autres compétitions. On se souvient notamment de sa célèbre casquette frappée du nom de son vignoble, qu'il portait ostensiblement à chaque arrivée et apparaissait parfois devant les caméras de télévision...

Alain était très investi dans le monde associatif. Il a ainsi été président du Vélo Club Hyérois et membre de l'OTSI (Office du Tourisme Syndicat d'Initiative). Il a été également Vice-président et membre d'honneur du Comité de Jumelage dont il a participé à la création en 1986.

Il est d'ailleurs à l'origine du rapprochement puis du jumelage de notre commune avec Villeneuve en Suisse, grâce à sa rencontre avec un viticulteur originaire de cette ville.

Rappelons enfin qu'Alain GASPERINI a été élu au sein du Conseil Municipal de 1971 à 1983 et qu'il a toujours œuvré avec dévouement au service de la collectivité.

Nous présentons à son épouse Danielle, à son fils Xavier et à ses frères Marc, Jean et Guy nos plus sincères condoléances.

SPORT

Anne-Marie METAL
Adjointe déléguée au sport
et à la vie associative



HANDBALL : Stage des vacances de printemps

L'USC Handball organise un stage pendant les vacances de printemps. Ce stage est ouvert à tous les jeunes, filles et garçons, qu'ils soient licenciés ou non. Il se déroulera du 25 au 27 avril 2018, au Gymnase de l'Estagnol, aux horaires suivants :

- de 9h à 12h, pour les enfants nés de 2007 à 2009 (pratiquants)

- de 14h à 17h, pour les enfants nés de 2009 à 2011

Infos : sur le site internet du club,

www.uschandball.fr, rubrique « Stages et formations »

Coût du stage : 25 €

SPORT ADAPTÉ : Championnat Régional de tennis de table

La Section Tennis de Table de l'Association Varoise de Sport Adapté (AVSA) a particulièrement brillé lors du Championnat Régional qui s'est déroulé le 18 février dernier au Gymnase de l'Estagnol. En effet, douze représentants de l'AVSA ont été médaillés, parmi lesquels quatre craurois : Béatrice CLAQUIN, Carole BROCHARD, Eric PENNA et Flavien LAMBERT. Grâce à leurs excellents résultats, tous se sont qualifiés pour le Championnat de France qui aura lieu du 21 au 24 juin à Annecy. Rappelons que la Section Tennis de Table de l'AVSA est dirigée par Yvette et Laurent CLAQUIN et qu'elle est basée à La Crau où elle dispose des installations de la Salle Parnaud pour l'entraînement de ses pongistes.



GALA DE BOXE TRT14

Le club Sport Contact organise la 14^{ème} édition de son Gala de Boxe TRT (Trophée Rémi TELANI), le samedi 21 avril 2018 à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, à partir de 19h.

Ce sera notamment l'occasion de voir boxer cinq combattants du club craurois et d'assister à des démonstrations des enfants et ados.

Par ailleurs, 11 combats sont au programme de la soirée, dans les catégories juniors, classe B, classe A en Kick-Boxing et K1 Rules, avec des boxeurs de la Région PACA.

Diverses animations sont également prévues : déambulations, chorégraphies, duo de cerceaux aériens

Tarif : 10 €

TOURNOI OPEN DU TENNIS LA CRAU

L'Union Sportive Crauroise de Tennis organise son Tournoi Open, **du 28 avril au 13 mai 2018**, au Complexe Sportif du Fenouillet. Cet Open est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Tennis (FFT), classés jusqu'à 4/6. Les joueurs et joueuses pourront participer dans les catégories suivantes :

- Seniors masculins : Seniors, +35 ans et +45 ans
- Jeunes masculins : 11, 12, 13/14 et 15/16 ans
- Dames : Seniors et +35 ans
- Jeunes Dames : 11, 12, 13/14 et 15/16 ans

Les frais d'engagement sont les suivants :

- 14 € pour les jeunes et jeunes en catégorie Seniors
- 17 € pour les Seniors et Seniors+

Il est à souligner que le tournoi est doté de 1300 € de lots.

Infos :

www.tennislacrau.com

Facebook : Tennis La Crau

SPORT HIPPIQUE

UNE CRAUROISE EN TÊTE DU CLASSEMENT FRANÇAIS DES JOCKEYS

Mickaëlle MICHEL, jeune crauroise de 22 ans, est en train de véritablement révolutionner le monde des courses hippiques ! En effet, elle est actuellement en tête du classement des jockeys français. Une performance exceptionnelle sachant qu'elle devance des stars de la discipline telles que Christophe SOUMILLON, Tony PICONNE ou Aurélien LEMAITRE et surtout si l'on considère qu'elle est la première femme à atteindre un tel niveau.

Grande passionnée des chevaux, Mickaëlle pratique l'équitation depuis l'âge de 10 ans. Après l'obtention de son bac pro spécialisé dans le domaine hippique, elle a intégré depuis 7 ans le monde des courses et monte en course professionnelle depuis 3 ans.

Mais c'est en septembre 2017 que sa carrière a pris un tournant décisif. Frédéric SPANU, ancien jockey de renom, est alors devenu son agent et son coach. Ensemble, ils se sont fixés un objectif clair : faire accumuler à la jeune femme un maximum d'expérience pour s'améliorer et viser l'élite. Et on peut dire que Mickaëlle ne ménage pas ses efforts : elle enchaîne depuis lors les courses et les meetings aux quatre coins de la France. Efforts payants puisque les résultats sont là, et quels résultats ! 17 victoires engrangées de septembre à décembre 2017.

Et depuis le 1^{er} janvier, le rythme des courses et des victoires s'accroît encore : avec 227 courses montées sur 157 chevaux différents et 32 victoires cumulées à ce jour, Mickaëlle affole les statistiques et enchaîne les performances inédites. Première femme de l'histoire des courses hippiques en tête du classement

de la Cravache d'Or, classement des meilleurs jockeys français, première femme à avoir gagné le célèbre Meeting de Cagnes-sur-Mer en s'imposant face aux jockeys vedettes Pierre-Charles BOUDOT et Mickaël BARZALONA, première femme à avoir gagné 3 courses dans la même journée... La jeune jockey est en passe de devenir un véritable phénomène et intéresse à juste titre la sphère médiatique. Elle a ainsi déjà fait l'objet de nombreux articles dans la presse sportive et spécialisée et est sollicitée pour des reportages télévisés. Vous pourrez notamment la retrouver prochainement dans l'émission « Grands Reportages » diffusée le samedi après-midi sur TF1.

Malgré ce formidable début d'année, Mickaëlle reste lucide. Elle sait qu'elle n'est qu'au tout début de sa carrière et qu'elle doit encore apprendre énormément. Elle espère néanmoins conserver la tête du classement de la Cravache d'Or 2018 le plus longtemps possible et pourquoi pas accéder prochainement à des courses prestigieuses telles que le Prix de l'Arc de Triomphe.

Enfin, son but ultime est d'obtenir une réelle reconnaissance à la fois de ses pairs et du monde hippique en général et, en ce sens, ne plus être considérée comme une femme jockey, mais comme une jockey à part entière capable de rivaliser, sur un pied d'égalité et au plus haut niveau, avec l'ensemble de ses collègues et concurrents masculins.





Gérard LAUGIER
Adjoint au Maire délégué
à la Propreté Urbaine,
la gestion des déchets
et l'environnement



Paul BRUNETTO
Conseiller Municipal délégué
aux travaux et entretien
de voirie

CHEMIN MODIGLIANI

Le Chemin Modigliani a fait l'objet des travaux suivants :

- ✓ Réfection complète du réseau d'adduction d'eau potable avec reprise des branchements des riverains
- ✓ Enfouissement du réseau Télécom
- ✓ Création d'un réseau d'éclairage public
- ✓ Pose d'un enrobé sur la chaussée



INSTALLATION DE DEUX BORNES VERTES

Deux bornes vertes ont été installées sur la commune. Elles sont respectivement situées Rue du Chenin (à proximité du portail de l'école Jean Giono) et sur le parking situé à proximité du Rond-point du Parc de La Moutonne. Il s'agit en fait de points de puisage autorisés d'eau brute, non traitée, destinés à être utilisés d'une part par les véhicules communaux de nettoyage, d'autre part par les entreprises ayant besoin de grands volumes d'eau pour l'exercice de leur activité. Ces bornes disposent d'un compteur permettant une refacturation de l'eau prélevée. Soulignons enfin le bénéfice en termes d'impact environnemental, puisque l'utilisation de ces bornes permet d'éviter désormais les prélèvements sur le réseau d'eau potable.



AGRANDISSEMENT DU PARKING JEAN MOULIN

50 emplacements de stationnement supplémentaires vont prochainement être créés à l'extrémité Sud du Parking Jean Moulin (derrière la Bibliothèque et à proximité du Mémorial), sur une parcelle acquise par la Commune, en lieu et place d'une ancienne bâtisse en état d'abandon. Les travaux de destruction de cette bâtisse sont actuellement en cours.



LE POINT SUR... Les travaux du Vieux Chemin de Hyères et de l'Avenue de Limans

Pour rappel, la Métropole TPM a entrepris des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sur le Vieux Chemin de Hyères à La Moutonne ainsi que sur l'Avenue de Limans à La Crau. Ces travaux ont malheureusement accumulé un certain retard compte tenu notamment de leur nature-même. En effet, l'accès au réseau d'assainissement s'avère très difficile car celui-ci est situé entre 4m50 et 5m de profondeur. Il convient donc, préalablement à chaque intervention sur le réseau, non seulement de creuser profondément, mais aussi de sécuriser les parois des tranchées pour éviter tout éboulement sur les équipes qui effectuent les changements de buses en souterrain.

Les travaux du Vieux Chemin de Hyères devaient s'achever fin avril, étant précisé que la circulation des véhicules a pu d'ores et déjà être rouverte sur la voie.

Concernant l'Avenue de Limans, la durée des travaux est fixée jusqu'à la fin du mois de juin, sachant que démarreront ensuite en surface les travaux de requalification et de réaménagement de la voie.



RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Des travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable, avec reprise de tous les branchements individuels, ont débuté courant mars à la fois au Lotissement « Les Restanques de la Pie » à La Moutonne et dans la Rue des Pinsons à La Crau. Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'entretien et de renouvellement du réseau d'eau potable de la commune mis en place pour lutter contre les fuites et pertes d'eau.





Stéphane POUGET
Conseiller Municipal délégué
au débroussaillage, à la prévention
des risques incendies, et au CCFF

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE FORÊT

Nous avons tous encore en mémoire le triste bilan des incendies de l'an dernier. Dans le département du Var, 138 feux ont en effet ravagé près de 4 200 ha sur la seule saison d'été. Le risque incendie est un risque majeur, auquel est particulièrement exposé le territoire communal. Au vu des conséquences dramatiques des incendies en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental, nous devons tous nous sentir concernés et appliquer les mesures de prévention qui s'imposent.

DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Avec ses nombreux espaces boisés (Le Fenouillet, Mont Redon, le Mont Paradis, les versants de La Monache, de Maraval, des Pousse-lons et de La Bouisse), la commune de La Crau est classée en zone très sensible face au risque de feu de forêt. L'action de débroussaillage y est donc essentielle.

Débroussailler est un acte civique responsable et obligatoire qui a pour but :

- ✓ de protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- ✓ de diminuer l'intensité du feu,
- ✓ de limiter sa propagation par la réduction des combustibles végétaux
 - en garantissant une rupture du couvert végétal,
 - en procédant à l'élagage des arbres maintenus,
 - en éliminant les végétaux coupés,
- ✓ d'améliorer la sécurité et l'efficacité des services de secours lors de leur intervention.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et au plus tard le 15 juin.

Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt, ou à moins de 200m de la forêt, est tenu de débroussailler son terrain sur 50m aux abords de toute construction (y compris sur les fonds voisins) et sur 2m de part et d'autre de tout chemin d'accès. Cette obligation est étendue à la totalité du terrain lorsqu'il est situé en zone urbaine, dans une ZAC ou un lotissement, même s'il est dépourvu de construction.

Pour plus de détails sur la réglementation relative au débroussaillage, n'hésitez pas à consulter le site www.var.gouv.fr. (Rubrique Politiques publiques > Environnement > Forêt > Débroussaillage > L'obligation de débroussailler).



BON A SAVOIR

PROPRIÉTAIRES : la Mairie vous conseille

Vous êtes peut-être concernés par l'obligation de débroussaillage, mais vous ne savez pas comment procéder... Vous pouvez contacter le Service de Police Municipale et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il se déplacera directement sur votre terrain ou à votre domicile pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer pour respecter la réglementation et préserver au mieux votre habitation ou vos biens.

Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.

L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 régleme strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Interdiction du brûlage des déchets verts

Il est interdit tout au long de l'année et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.

Les déchets verts comprennent notamment les déchets issus des tontes de gazon, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Cette interdiction permet de limiter au maximum tout risque de propagation d'incendie. Elle permet également de lutter contre la pollution de l'air en luttant contre l'émission de particules fines et de composés cancérigènes et de limiter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Rappelons que des solutions efficaces existent pour traiter les déchets verts. Le compostage, le paillage ou le broyage peuvent ainsi permettre de valoriser utilement ces déchets sur place. Pour les déchets plus encombrants ou non réutilisables sur place, vous pouvez avoir recours au dépôt en déchetterie ou au service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.

Pas de feu en forêt

A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :

- ✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre)
- ✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.

Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4^{ème} classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

Dérogations exceptionnelles : Qui peut employer le feu et que peut-on brûler ?

(sous conditions – se renseigner en Mairie)

- ✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers
- ✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes

nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)

- ✓ Pour faciliter le débroussaillage obligatoire
- ✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
- ✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

A quelles périodes est-il possible de brûler ?

(Cette réglementation est synthétisée dans le tableau page suivante.)

Trois périodes sont définies dans l'année, en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt :

✓ La période **ROUGE** (risque très fort) du 1^{er} juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h pendant laquelle l'emploi du feu est interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).

✓ La période **ORANGE** (risque fort) du 1^{er} février au 31 mars, pendant laquelle l'emploi du feu est possible en l'absence de vent, après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

✓ La période **VERTE** (risque modéré) couvrant le reste de l'année, durant laquelle l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,

✓ En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral.

+ D'INFOS

Service Population – 04.94.01.56.80


Site internet Préfecture : www.var.gouv.fr

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT			
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT			
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT		TOLÉRÉ

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT			
------------------------------------	--	--------------------------	----------	--	--	--

			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h 	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1		

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air



ZOOM SUR...

LE COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT

Placé sous l'autorité du Maire, le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) est composé d'élus et de citoyens, tous entièrement bénévoles. De par les différentes missions qui lui sont confiées, le CCFF fait partie intégrante de la chaîne de prévention et de lutte contre les incendies de forêt, ceci tout au long de l'année.

Les missions du CCFF

✓ Mission de prévention

- Informer et sensibiliser les usagers sur la réglementation liée à la protection de la forêt
- Veiller à l'application des consignes de débroussaillage autour des habitations
- Contrôle des équipements de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) : barrières, citernes, pistes...

✓ Mission de surveillance

Surveillance des massifs par des patrouilles et des points de vigie non seulement pour éviter les infractions à la réglementation sur

l'usage du feu (brûlage en période dangereuse, décharge, ...), mais aussi pour dissuader tout acte d'imprudence ou de malveillance et enfin, détecter le cas échéant tout départ de feu et diffuser l'alerte.

✓ Mission d'auxiliaire à la lutte contre les incendies

Les membres du CCFF peuvent être amenés à intervenir en cas de départ de feu et d'incendie sur les tâches suivantes :

- Action immédiate d'extinction de feu
- Guidage et appui logistique des services de secours

Il est vrai que leur bonne connaissance du terrain, des voies d'accès et des points d'eau représente un atout majeur pour les intervenants.

Appel à bénévoles

Tous les citoyens volontaires peuvent intégrer le CCFF et donner de leur temps essentiellement pour effectuer des patrouilles tout au long de l'année. La fréquence de ces patrouilles est de 3 à 4 par mois en hiver et tous les jours de juin à septembre. Les bénévoles participent bien évidemment en fonction de leurs disponibilités. Il est aussi à noter que tous les membres du CCFF bénéficient régulièrement de formations assurées soit par l'Association Départementale des CCFF, soit par les membres expérimentés du Comité Craurois (formation de base, cartographie, conduite d'un véhicule tout terrain, intervention sur un départ de feu, utilisation des moyens radio, etc.).

Si vous vous sentez concernés par la protection de la forêt et de votre environnement, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat du Service de Police Municipale qui pourra vous donner toutes les infos utiles sur le fonctionnement du CCFF et sur les modalités d'inscription (Tel : 04.94.01.56.80).



Les infos du



MERCREDIS

MERCREDIS 5^{ème} Période

Du mercredi 9 mai 2018
au mercredi 4 juillet 2018

Réservations :

du mardi 27 mars au vendredi 6 avril 2018

Confirmations :

du mardi 10 au samedi 14 avril 2018

3 formules d'accueil sont proposées :

La Journée : de 9h00 à 17h00

Le matin avec repas : de 9h00 à 13h30

L'après-midi sans repas : de 13h30 à 17h00

Accueil échelonné de 7h30 à 9h00

et départ échelonné de 17h00 à 18h30

VACANCES D'ÉTÉ

L'été, le JIS propose ses activités aux jeunes de 11 ans et plus (11 ans révolus le premier jour de l'activité).

Pour les plus petits, nous vous invitons à vous renseigner au plus vite auprès du service Jeunesse et Sport de la Commune.

VACANCES

VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 23 avril 2018
au vendredi 4 mai 2018

Réservations :

du mardi 27 mars 2018

au vendredi 6 avril 2018

Confirmations :

du mardi 10 au samedi 14 avril 2018

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du JIS ou téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com

SEJOUR ÉTÉ + de 13 ans

Bassin d'Arcachon en Juillet 2018

Dune du Pilat, Cap Ferret, Canoë sur les eaux calmes de La Leyre, Bordeaux... Hébergement en camping

Renseignements et pré-inscriptions au JIS

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé av. 83.....	8,70€
Laser Quest	7,50€
Bowling	3,00€ à 5,90€
La Cabane (Kiddy parc)	à partir de 4,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94



LOTO

L'heureuse gagnante d'un voyage d'une valeur de 800€ offert par la Caisse locale du Crédit agricole de La Crau, Nadège SERRA

ATTESTATION FISCALE FRAIS DE GARDE 2017

A demander à l'accueil du JIS

ou par mail à : association@jis-lacrau.com

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi et samedi fermé

Mardi - Jeudi et Vendredi de 13h45 à 18h30

Mercredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet : www.jis-lacrau.com

RETOUR EN IMAGES

FEVRIER / MARS 2018



CORSO DU LAVANDOU



photo : Ville du Lavandou

La Ville de La Crau a participé au grand Corso du Lavandou, le dimanche 18 mars dernier, sur le thème « Nuit de Chine ». Elle a obtenu 2 très beaux prix à cette occasion : un « Dauphin d'Or » récompensant sa mobilisation lors de cette édition 2018, ainsi que le 2^{ème} Prix de la catégorie des « Chars Moyens » pour son char fleuri représentant « La Route du Thé ».

Sortie à Avignon avec le CCAS



Salon des Armes Anciennes et Militaria



Cirque «Les Grands Fourneaux»



photo : Yannis Sanchez

Repas crêpes du CCAS



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU <http://eplc83.com>

Les logements sociaux sont source d'inspiration dans le bulletin municipal. Le groupe Bleu Marine y défend ses positions habituelles en voulant réserver les futurs logements à nos concitoyens nationaux. M. le Maire affiche une position encore plus extrême. Il veut les allouer uniquement à celles et ceux ayant une attache sociale, familiale ou professionnelle dans la commune. Il vise ainsi à contenir la réalisation de nouveaux équipements publics (crèches, écoles...) pour moins alourdir le budget. En même temps, rien n'est trop cher pour construire le nouveau parc des sports ! Le retard pris depuis de nombreuses années dans la construction de logements sociaux est trop important. Même quand la loi ne nous en faisait pas obligation (avant 2009), il aurait été possible d'en construire plus. Nous ne serions pas aujourd'hui parmi les communes en très grande carence. Bien sûr, ne construire aujourd'hui que ce type de logement pour se conformer à la loi, entraînerait de facto un déficit de mixité. Qu'en serait-il du brassage des populations ? Mais rester entre Craurois serait-il une solution ? Parmi les 18 000 Craurois d'aujourd'hui, combien de familles sont « de La Crau » ? Les nouveaux arrivants n'ont-ils pas contribué au développement harmonieux de notre cité ? Il est paradoxal de vouloir se recentrer sur soi-même quand dans un même temps on vante les mérites de la Métropole en lui donnant les clés de notre cité. Alors, il faudra bien accepter de nouvelles familles, avec parmi elles certaines dont les revenus ne leur permettant pas, ou alors difficilement, de se loger dans le parc privé. Rappelons pour mémoire, pour balayer certains fantasmes, le plafond des ressources annuelles pour être éligible au logement social : il peut varier de presque 13000 € pour une personne seule à plus de 87000 € selon la composition de la famille. De quoi assurer une vraie mixité sociale !

Vos élus : René Millot - Maguy Fache

LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR

La Crau - Cap sur l'Avenir n'a pas transmis d'article ce mois-ci

LA CRAU BLEU MARINE lacraufrentnational@gmail.com

OUI ! A LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS.
NON ! A LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE TAXE.

Le 13 février 2018, première réunion de la nouvelle Métropole Toulon Provence Méditerranée (dont fait partie la commune de La Crau) et déjà, Hubert FALCO et sa majorité créent une nouvelle taxe dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cet acronyme, pourrait aussi se traduire par « Gestion Métropolitaine de l'Augmentation et de la Production d'Impôts ».

Si bien sûr nous comprenons l'importance de ce sujet, nous sommes aussi conscients de la trop grosse pression fiscale exercée sur le territoire de la Métropole. Pour cette raison, les élus Front National siégeant à TPM (12 communes) se sont opposés fermement à la création de cette nouvelle taxe.

Pour 2018, la Métropole percevra 8 millions d'euros de dotation supplémentaire de la part de l'État. Il aurait été préférable que le financement de la prévention des inondations soit prélevé sur le supplément des allocations publiques, plutôt que de choisir, comme d'habitude, la solution de facilité, à savoir, la ponction dans le portefeuille des contribuables.

Monsieur Christian SIMON, notre maire, a bien entendu voté favorablement, en qualité de Vice-Président de la Métropole TPM alors qu'il a toujours été enclin à défendre, en Conseil Municipal, la non augmentation de la pression fiscale sur les Craurois...

Nous rappelons que la création de cette nouvelle taxe n'était aucunement une obligation légale mais une possibilité, que la Métropole a, bien entendu, utilisé à son bon vouloir.

Au Front National, nous sommes contre l'augmentation de la fiscalité, tout comme la création de nouvelles taxes. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons avec force ce nouveau racket fiscal !

Votre élu : Didier CHAUVEL

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

AVRIL / MAI 2018

ZONES	AVRIL	MAI
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Mercredi 4	Lundi 7
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 3	Mercredi 2
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 5	Jeudi 3
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 6	Vendredi 4
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 9	Lundi 14
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon / Les Pious	Mardi 10	Mercredi 9
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine / Hameau des Pourpres	Jeudi 12	Mercredi 16
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goyes Fourmiers / Les Avocats / Gavarry	Vendredi 13	Vendredi 11
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas / 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 16	Mercredi 23
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 17	Mardi 15
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 19	Jeudi 17
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 20	Vendredi 18
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 23	Lundi 28
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 24	Mardi 22
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil / Les Martins	Jeudi 26	Jeudi 24
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 27	Vendredi 25

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles sont également en ligne sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

AMELIORATION DE L'HABITAT : TPM vous accompagne

« Bien chez soi » : c'est le nouveau service gratuit mis en place par la métropole TPM depuis le 1^{er} janvier 2018, pour vous aider à améliorer votre habitat. Que vous soyez (co)propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous louez, c'est le moment de demander conseil ! TPM vous accompagne pour :

✓ La réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant d'améliorer votre confort et de réduire significativement vos charges énergies

✓ La rénovation complète de votre logement dégradé : mise aux normes de décence, d'habitabilité, de sécurité

✓ Le maintien à domicile via l'adaptation de votre logement au vieillissement et/ou handicap

Vous pourrez bénéficier gratuitement, d'une assistance personnalisée et de conseils pour avancer sur votre projet. Un diagnostic technique de votre logement (mise aux normes, évaluation énergétique, adaptation), recherche et mobilisation de nombreux financements (aides financières directes, crédits d'impôts, prêts avantageux).

Pour vous accompagner, l'équipe d'animation de Citémétrie, missionnée par la métropole TPM, est à votre disposition.

Renseignements : au 08 05 69 23 20 (numéro gratuit depuis un fixe) / renovhabitat-tpm@citemetrie.fr



ESCALE DE LA FRÉGATE L'HERMIONE

Du 5 au 9 avril 2018 à Toulon

Un évènement de l'histoire maritime à Toulon, autour d'un village et d'animations gratuites.

Amarrée au quai de la Corse, la frégate emblématique sera ouverte au public*.

Autour d'un village ouvert de 10h à 18h, la visite du bateau est proposée tous les jours. Durant toute l'escale, des animations et spectacles gratuits sont au programme de ce week-end festif !

À ne pas manquer !

- Performance d'Olivier Grossetête : montage d'une structure monumentale éphémère
- Spectacles visuels et musicaux « La Tortue de Gauguin » de la Cie Lucamoras et « FierS à Cheval » des Quidams
- Fanfares, parade et déambulations
- Animations par les commerçants toulonnais dans les rues piétonnes
- Trois concerts du Chœur du Sud sur différentes places de la ville

* **Réservation sur www.hermione.fr**

Retrouvez le programme complet et les infos pratiques sur www.metropoleTPM/Hermione



MANUFACTO : du « cousu-main » pour les élèves de TPM



Grâce au programme Manufacto, 55 élèves du territoire bénéficient d'ateliers avec un artisan d'art pour fabriquer un objet design. L'occasion de découvrir les métiers manuels et peut-être de susciter des vocations. Initié en 2016-2017 dans l'Académie de Paris pour une année scolaire pilote, l'aventure Manufacto « gagne » aujourd'hui deux établissements hors Île de France : le collège Marcel Rivière à Hyères et le lycée Rouvière à Toulon. C'est la villa Noailles, partenaire de longue date de ces deux établissements, qui coordonne le projet sur TPM. Créé et financé par la Fondation d'entreprise Hermès*, Manufacto a pour but de faire connaître et valoriser les savoir-faire artisanaux auprès d'élèves de primaire et secondaire, à travers la production d'un objet en classe avec un artisan.

L'intelligence de la main

Débutée le 15 novembre 2017 au collège Marcel Rivière (20 élèves), l'aventure s'est ensuite poursuivie au Lycée Rouvière (35 élèves). Accompagnés par la villa Noailles et Jonathan Buty, Compagnon du Devoir de la menuiserie Apsara et assistés des étudiants en design de l'Ecole Supérieure d'Art et Design de TPM, les élèves bénéficient de 12 séances de 2h jusqu'en mars 2018 dans le collège. Chaque classe fait ainsi l'expérience de la transformation de la matière et de la réalisation d'un objet – un tabouret et une boîte à outils cette année - à travers un cycle d'ateliers de pratiques techniques. A l'issue de ce cycle, une présentation publique et familiale aura lieu à la villa Noailles au printemps 2018.

* *Partenaires du projet : Education nationale, Académie de Nice, villa Noailles, Métropole TPM, Région PACA, Les Compagnons du devoir et du Tour de France*



Jeudi 5

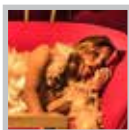
Projection d'un film documentaire
« Océan Indien à l'ombre des Manguiers » (Madagascar et l'île de Nosy Bé)

Espace Culturel Maurric - 14h30

Animation du CCAS en faveur des Seniors

Inscriptions :

Office de Tourisme, du lundi au jeudi,
le matin uniquement



Vendredi 6

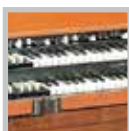
Vendredi Culturel
« Adieu, je reste »

Pièce d'Isabelle Mergault proposée par la
Compagnie Jeux de Scène et Cie

Espace Culturel Maurric – 20h30

Une comédie désopilante pleine de rebondissements !

Entrée libre



Vendredi 6

Concert de « 2CORE SOUL »

Auditorium de l'Ecole de Musique – 21h

Retrouvez les légendaires succès de la Soul Music revisités par la rencontre entre musiques actuelles et Blues, avec la voix de Willy CAÏD et l'âme de l'orgue Hammond B3 d'Elie PORTAL

Gratuit sur réservation

Infos et réservations :

04.94.66.05.87



Dimanche 8

2^{èmes} Rencontres Internationales de Danse de La Crau (RIDC)

Espace Culturel Maurric à partir de 9h

Avec la participation de nombreuses écoles de danse et de candidats amateurs et professionnels, catégories enfants à adultes, en

7-16 ans

QUEL EST **L'IMPACT**
DES **USAGES DU**
NUMÉRIQUE
AUPRÈS DE
VOS ENFANTS

LUNDI 9 AVRIL 2018

Utilisation des Outils Numériques par vos enfants :

ECHANGES
CONSEILS
ATELIER PRATIQUE ET TECHNIQUE

2^{ème} édition
R.I.D.C
RENCONTRES INTERNATIONALES DE DANSE DE LA VILLE DE LA CRAU

dimanche 8 AVRIL 2018
à partir de **9h**

danse classique et néo-classique, modern jazz et contemporain, hip hop et danses urbaines
Organisé par Jean-Marc CONTRERAS de l'école de danse crauroise Studio Attitude
Buvette et petite restauration sur place

Infos :

ridc.lacrau@gmail.com

ou 06.13.70.75.75

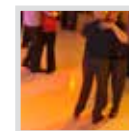


Lundi 9

Conférence « L'impact des usages numériques sur les enfants de 7 à 16 ans »

Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville - 17h
Echanges, conseils et ateliers pratiques sur l'utilisation des outils numériques, les outils de prévention et les sites éducatifs

Participation gratuite sur réservation auprès de l'association Horizon Multimédia au 04.94.61.04.01



Mardi 10

Goûter dansant de Pâques du CCAS

Espace Culturel Maurric - 14h30

Réservé aux Seniors de 60 ans et plus

Participation financière : gratuit pour les craurois et 8 € pour les habitants hors commune

Inscriptions :

Office de Tourisme, du lundi au jeudi,
le matin uniquement



Vendredi 13

Concert de Printemps de La Lyre et de l'Ensemble Instrumental de l'Ecole de Musique

Espace Culturel Maurric – 20h30

Concert gratuit



Vendredi 13

Scène ouverte

Auditorium de l'Ecole de Musique – 21h

Infos : 04.94.66.05.87



Dimanche 15

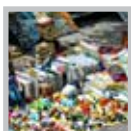
Vide-grenier de l'association de parents d'élèves PEEP

Piétonnier Jean Natte (le long du Béal) de 8h à 13h

Interdit aux professionnels

Tarif : 10 € l'emplacement de 3m

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi 9 au vendredi 13 avril 2017, de 9h à 11h et de 14h à 16h



Dimanche 22

Vide grenier de l'association La Crau'ch Coeurs

Piétonnier Jean Natte (le long du Béal) de 7h à 13h

Tarif : 10 € l'emplacement pour les adhérents à jour de leur cotisation, 12 € pour les non adhérents

Inscriptions : Office de Tourisme, les jeudi 5, vendredi 6, lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 avril de 9h à 12h et de 15h à 17h

Infos : 06.03.32.68.13 ou 07.86.53.59.92



Samedi 28

Tournoi Open du Tennis La Crau (du 28 avril au 13 mai)

Complexe Sportif du Fenouillet

Ouvert aux licenciés classés jusqu'à 4/6

Infos : www.tennislacrau.com et Facebook/Tennis La Crau



Samedi 28

Soirée Italienne

Espace Culturel Maurric -19h30

Repas « pâtes au pesto » avec apéritif, fromage et dessert. Concert « Canto arie e canzoni » du chanteur Franck GARGIULO

Attention ! Apporter vos assiettes, couverts et verres. Organisée par le Comité Officiel des Fêtes de La Crau

Tarif : 15 €

Réservations : lors des permanences à l'Office de Tourisme, les mercredi 11, vendredi 13, mercredi 18 et vendredi 20 avril 2018, de 14h à 17h

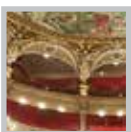


Dimanche 29

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Rendez-vous à 11h devant l'Hôtel de Ville

Cortège et dépôt de gerbes au Mémorial du Parking Jean Moulin



Dimanche 15

Sortie du CCAS à l'Opéra de Toulon

Opéra « L'Italienne à Alger »

de Gioachino ROSSINI

Départ de l'Office de Tourisme - 13h30

Sortie réservée aux Séniors de plus de 60 ans
Participation financière : 65 € (places catégorie 1 orchestre) ou 49 € (places catégorie 2 galerie)

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Vendredi 20

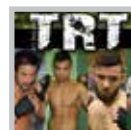
Sortie du CCAS au Mont Faron

Départ de l'Office de Tourisme - 13h

Ascension du Faron en téléphérique, visite guidée de Mémorial du débarquement, goûter au restaurant panoramique. Sortie réservée aux Séniors de plus de 60 ans

Participation financière : 20 €

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Samedi 21

Gala de Boxe TRT14

(Trophée Rémi TELANI 14^{ème} édition)

Espace Culturel Maurric – 19h

(combats à partir de 20h)

11 combats : juniors, classe B, classe A en Kick-Boxing et K1 Rules. Présence de 5 boxeurs craurois et de combattants de la Région PACA

Démonstrations des enfants du club. Nombreuses animations : déambulations, chorégraphies, duo de cerceaux aériens. Buvette et restauration sur place. **Tarif** : 10 €

A PRÉVOIR POUR LE MOIS DE MAI 2018



Samedi 5

Coupe des Ets LE QUERREC

Concours fédéral de pétanque mixte (1 homme - 1 femme) organisé par l'Amicale Bouliste Moutonnaise

Boulodrome Jean Marcel Bruno, La Moutonne - 14h

Infos : 04.94.57.30.89 - a-b-m@orange.fr



Mardi 8

Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Rendez-vous à 11h devant l'Hôtel de Ville
Cortège et dépôt de gerbes au Mémorial du Parking Jean Moulin



Vendredi 11

Soirée Théâtre

Espace Culturel Jean-Paul Maurric
Soirée en 2 parties proposée par la Compagnie La Crau'k en Scène

A 19h : « La Crau'k en Scène fait son Show 2 »

Découvrez des extraits des spectacles à venir : « Crises de Mère » de Martial COURSIER, « Panique au Ministère » de Guillaume MELANIE et « Bienvenue au Paradis » de Bernard WERBER

Tarif : 5 € (tarif réduit et Craurois : 4 €)

A 21h : « Les z'amis du placard »

Comédie de Gabor RASSOV

Tarif : 10 € (tarif réduit et Craurois : 8 €)

Infos et réservations : 06.13.08.30.39 ou sur le site <http://lacraukenscene.wixsite.com/ccsc>



Dimanche 13

Foire aux plants

Places Félix Reynaud et Jean Jaurès de 9h à 18h

Infos : Service Culture et Événementiel - 04.94.01.56.80

Naissances

Louise DONADEL
 Quentin PECOURT
 Ilyan KADIR
 Léa TALARD
 Kamelia OUJABER
 Lylia OUJABER
 Matia GIOVANELLA JACQUINET
 Kylian BRUNA KRAIEM
 Abélia SCHWEISS

Décès

Ewdokija SCHURAWKO veuve RUBALDO
 Joseph OCCELLI
 Jean-Jacques VILA
 Santo CARUSO
 Lucien BONNET
 Monique HENROTIN
 Daniel TOVANY
 Marcelle PÉNET veuve VIDAL
 Alain GASPERINI
 Philippe CANION

LES BONS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
 Télécopie : 04.94.01.56.83
 E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

ATTENTION AUX FAUSSES OFFRES D'EMPLOI SUR INTERNET !

Alors que de nombreux chômeurs ont été victimes ces derniers temps d'une escroquerie sur de fausses offres d'emploi, Pôle Emploi appelle les demandeurs d'emploi à la plus grande vigilance face aux différentes arnaques existantes (recrutements frauduleux, faux courriers électroniques usurpant le nom de Pôle Emploi, publicités mensongères...). Pôle Emploi met tout particulièrement en garde contre les recrutements frauduleux sur internet promettant notamment un « travail à domicile » avec un salaire élevé et de nombreux avantages, sans aucune expérience demandée. Les personnes victimes de ces fausses offres d'emploi reçoivent souvent des courriels leur demandant de fournir des données personnelles et financières sensibles, remplir des documents d'embauche fictifs tels que des formulaires de candidature, de renseignements bancaires et de conditions générales d'emploi... Les fraudeurs demandent généralement à leurs victimes de remplir rapidement ces documents. Il est recommandé de bien prendre le temps de lire avec attention tous les documents communiqués et surtout de ne pas apposer sa signature sans savoir précisément de quoi il en retourne.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé :

- de ne pas communiquer d'informations personnelles à un inconnu (numéro de sécurité sociale, numéro de permis de conduire, de compte bancaire...);
- de ne pas verser d'argent à un employeur potentiel;
- d'être vigilant lorsqu'un recruteur vous contacte à un horaire atypique;
- de ne pas acheter du matériel pour le compte de l'entreprise et de ne pas avancer d'argent (pour une location de voiture par exemple);

- de ne pas accepter de rétribution sans contrat de travail.

En cas de doute, Pôle Emploi vous invite à contacter directement le site sur lequel l'offre est diffusée afin d'en vérifier la véracité et, si besoin, d'effectuer un signalement sur le portail officiel <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueilinput.action>.

SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA GRIVE »

La société de chasse « La Grive » informe ses sociétaires de la tenue de son Assemblée Générale le vendredi 27 avril 2018, de 18h à 20h, à l'Espace Jean Natte (salle du 1^{er} étage).

ATELIERS DE CALLIGRAPHIE

L'Association « D'Or et de Pigments » propose des cours de calligraphie latine au Domaine de La Castille. Des journées sont encore programmées aux dates suivantes : les jeudis 26 avril et 24 mai 2018, de 9h30 à 17h30, et seront ouvertes aux adultes et ados, débutants ou avancés. Les séances seront animées par Cécile PIERRE, artiste calligraphe, qui enseigne la calligraphie historique et gestuelle depuis 12 ans et qui a créé un véritable univers artistique autour de cette technique de la « belle écriture » (création de tableaux, d'empreintes végétales, de calligraphie sur photos, fabrication de couleurs, etc.).
 Infos et inscriptions : 06.78.23.23.93
www.or-pigments.com

PERMANENCES

✓ **Patricia ARNOULD**, Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence le **vendredi 6 avril 2018 de 10h à 12h** à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République). Elle recevra sans rendez-vous.

✓ Présence de l'**agence mobile du Réseau Mistral** sur le marché de La Crau (Rue Aspirant François Philippe, près de La Poste), **mercredi 25 avril 2018, de 8h30 à 11h45** (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, etc.).

✓ Vous pouvez rencontrer **Jean-Louis MASSON, Député de la circonscription** :

- A la permanence parlementaire d'Hyères (10 Allée Moignard), en prenant rendez-vous au 09.62.55.78.97 ou par mail collaborateur@ilmasson.fr
- Tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à la Maison des Associations de La Garde (95 Rue Marc Delage), de 9h à 12h.

ENQUETE INSEE

Une enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) portant sur l'emploi, le chômage et l'inactivité se déroulera sur la commune au mois d'Avril.

Un(e) enquêteur(trice) de l'INSEE prendra contact avec les personnes concernées. Il(elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Merci de lui réserver un bon accueil.

Nous revenons en 1943 avec André TROGLIA. André nous décrit la vie du village pendant l'occupation par les allemands.

Notre première tâche avait consisté à aller couper des arbres à la Monache, sur le versant sud de la colline où se situe aujourd'hui le lotissement Les Sauvans, pendant trois jours. Il fallait dégager la vue pour permettre l'installation d'une batterie de D.C.A. Ensuite, nous avons travaillé à Solliès-Ville quelques temps, avant de revenir à La Crau, à l'emplacement du futur gymnase du Fenouillet. Les occupants voulaient installer trois batteries de canons sur ce terrain, où avaient poussé des pins qu'il fallait enlever, puis construire les socles en béton pour les canons, et aussi des casemates. Nous avons aussi travaillé à Notre Dame, le hameau occupé par les soldats ayant été vidé de ses habitants.... Il y a eu également la construction de blockaus et de fortifications, sur la côte, à laquelle je n'ai pas participé, mais je sais que les réquisitionnés, ils en ont coulé du béton.

Nous travaillions six jours par semaine, comme il était d'usage dans le civil, où seul le dimanche était chômé. Le départ pour les chantiers s'effectuait le matin devant la mairie, où les soldats faisaient l'appel. Il valait mieux être là, sous peine de se retrouver interné au camp disciplinaire de Carqueiranne. J'en avais appris l'existence lorsque je m'étais disputé avec un des soldats assurant notre surveillance. L'allemand, un jeune, pas commode, avait menacé de m'y envoyer. Heureusement pour moi, un autre soldat, plus âgé, qui avait peut-être un enfant de mon âge, était intervenu pour le calmer. Après l'appel, nous partions dans des camions pour rejoindre le lieu de travail. Le soir, après le retour, nous avions droit à une soupe, distribuée dans la cour de l'école (l'école primaire située en bordure du Boulevard de la République) par une cuisine roulante de l'armée allemande. Tous ceux qui avaient des armes à feu, pistolets ou fusils de chasse, avaient dû les amener à la mairie. Les Allemands avaient réquisitionné tous les domaines

de La Crau, la Monache, la Grassette, la Roquette, la Castille, les Mesclances, ainsi que la Mondrive où ils avaient installé la Kommandantur. La menuiserie de Monsieur PALANQUE, située à la Gare, était également occupée. Ils avaient mis des hommes à eux pour la faire tourner. Un été, avec un copain, Miou (Marius GIORDANO), nous avons été y voler un madrier. Il valait mieux ne pas nous faire attraper car les allemands nous l'auraient fait payer cher. On l'avait trimballé discrètement à travers les champs de vignes. Comme elles étaient hautes, nous dépassions à peine du feuillage, on pouvait nous voir, mais pas la planche qu'on tenait à hauteur de la taille. On l'avait portée comme ça jusqu'à l'écluse de la Castille pour y faire un plongeur.

Pendant la guerre, l'abbé DESCHAMPS, le curé de La Crau, avait créé le Cercle d'Etudes Catholiques, dont j'ai fait partie avec quelques uns de mes collègues. Le Cercle et le Patronage (oeuvre catholique liée à la paroisse) étaient officiellement destinés à éduquer et à distraire les jeunes gens. On s'y retrouvait pour jouer aux cartes, passer des moments entre copains. L'abbé nous permettait parfois de fumer une cigarette. Nous n'avons appris qu'après la libération que ces deux structures servaient en réalité à couvrir les activités de la résistance, dont l'abbé était le responsable local. Par exemple, une villa de La Capte avait été louée par le Cercle, officiellement pour nous permettre d'aller à la plage. La vraie raison est que cela permettait à nos responsables de surveiller un collabo qui habitait à côté.

A la même époque, une réunion avait été organisée au Cercle de l'Amitié, à laquelle avaient participé le docteur POLICEVICH, dont j'ai parlé précédemment, et d'autres crauois. Le Cercle était une salle de jeu, située au premier étage d'une maison du boulevard, où les hommes se retrouvaient pour jouer au billard français, ou aux cartes. Cette réunion avait pour but de créer une équipe de sauvetage, au cas où une bombe tomberait sur une maison, à laquelle chacun

participerait en fonction de ses compétences. Comme je l'ai dit précédemment, mon père ayant une entreprise de maçonnerie, alors je m'étais proposé pour déblayer les gravats. Comme on n'était pas équipé de pelles mécaniques à l'époque, ce genre de travail s'effectuait avec des pelles, des pioches, et la force des bras. Le docteur, lui, s'était chargé des premiers secours sur les blessés. Heureusement, on n'a jamais eu à intervenir, mais d'autres villes ont eu moins de chance comme Toulon. Il nous arrivait parfois d'être survolés par des bombardiers américains qui allaient pilonner la rade. Le bruit sinistre des explosions se faisait entendre au loin : boum, boum, boum...



AU MENU DE LA CANTINE elior®

RESTAURATION SCOLAIRE

du 2 au 6 avril

Lundi

Féried

Mardi

- Betteraves
- Saucisse Francfort fumée
- Frites
- St Moret / Croc' lait *
- Corbeille de fruits

Jeudi

- Salade impériale
*Salade mâche et croûtons **
- Sauté de boeuf aux carottes **VF**
- Courgettes Mexique
- Gouda / Edam bio* **BIO**
- Moelleux au chocolat **CHEF**

Vendredi

- Potage Mussard maison **CHEF**
- Filet de colin sauce crème
- Blé
- Saint Nectaire / Tomme noire *
- Corbeille de fruits **BIO**

du 9 au 13 avril

Lundi

- Salade coleslaw
*Champignons en salade **
- Raviolis de boeuf avec emmental râpé
- Petit Louis / St Moret *
- Compote de pommes **BIO**

Mardi

- Salade de blé au pistou
*Salade de blé vinaigrette **
- Nuggets de colin
- Poêlée du jardin
- Tomme grise / Fomols *
- Corbeille de fruits

Jeudi Repas de Pâques

- Nid de céleri et radis **VF**
- Sauté d'agneau aux olives
- Haricots verts / Flageolets à la crème *
- Emmental **BIO**
- Nid de Pâques au chocolat

Vendredi

- Pâté de campagne
*Roulade aux olives **
- Fideua lieu / fruits de mer **CHEF**
- Yaourt nature
*Yaourt aromatisé **
- Corbeille de fruits

du 16 au 20 avril

Lundi

- Quiche lorraine
- Cuisse de poulet à l'américaine **VF**
- Poireaux gratinés
- Fraidou / Six de Savoie *
- Corbeille de fruits **BIO**

Mardi

- Salade d'endives
*Tomate vinaigrette **
- Sauté de boeuf **VF**
- Tagliatelles fraîches
- Camembert / Mimolette *
- Corbeille de fruits

Jeudi





- Le trio mexicain
*Salade de maïs vinaigrette agrumes **
- Cordon bleu
- Flan d'épinards
- Yaourt nature **BIO**
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Salade printanière / Salade verte *
- Parmentier de colin
- Cotentin
- Smoothie banane fraise **CHEF**

du 23 avril au 6 mai

VACANCES
DE
PAQUES

- BIO** Produit Bio 
- LR** Label Rouge 
- VF** Viande / Volaille Origine France  
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix
(Ecoles Elémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire

INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Avril 2018

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00

Distributeur : ADREXO - 04 94 30 22 10

Imprimé à 9000 exemplaires